
MARRAKECH – Session de travail des dirigeants régionaux et d'ALAC - 1e partie

Dimanche 6 mars 2016 – 09h45 à 12h30 WET

ICANN55 | Marrakech, Maroc

FEMME NON IDENTIFIÉE : La séance de travail de l'ALAC et des dirigeants régionaux va commencer dans un instant, s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG : Messieurs, dames, nous sommes en retard. Je dois partir à 11 heures, donc je vous demanderais de commander cette réunion. C'est une réunion qui commence à 9h45. Ce n'est pas possible que nous ayons seulement la moitié des participants de la réunion 10 minutes après l'heure. Pour ceux qui sont là, merci beaucoup. Pour ceux qui ne sont pas là et qui ne m'écoutent pas, je suis vraiment furieux contre les gens qui ne sont pas là. Donc, dites-leur.

Bien. Notre ordre du jour évolue. Nous allons commencer par les questions pour le GAC et pour le conseil d'administration. Si nous avons fini avec 11 heures, nous aborderons la discussion du CCWG et, ensuite, nous passerons au premier point de l'ordre du jour que nous n'avons pas abordé. Nous allons de nouveau utiliser un compteur de temps. Si vous parlez trop longtemps,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nous mettrons ce système. Si c'est nécessaire, nous mettrons le système avec une sonnette à la fin. Est-ce qu'il y a des questions avant qu'on commence ? Merci.

Est-ce que nous pouvons avoir les questions destinées au GAC. Ce ne sont pas des questions, en fait, ce sont des thèmes. Le GAC a accepté ceux-ci. Le GAC a suggéré qu'ils allaient aussi présenter quelque chose, des commentaires, mais ils ne l'ont pas fait encore. Je ne pense pas que nous ayons beaucoup de choses à discuter, mais je voudrais entendre l'opinion des gens, ce que vous avez à dire à ce propos. Si vous voulez que quelqu'un explique ce que cela signifie, si vous ne comprenez pas.

Le premier point était une mise à jour rapide. Je dis « mise à jour rapide », parce que, dans notre point du jour, c'est seulement dire ce qui se passe.

Le GAC a peut-être des questions dont il veut discuter formellement, mais nous n'avons pas à assigner une période de temps, une tranche horaire spéciale.

La première chose est le CCWG, sa décision. Peut-être que lorsque nous allons nous réunir avec le GAC, nous aurons déjà ratifié la proposition dans son ensemble. Comme nous le savons, le GAC est en cours de discussions et ils vont peut-être nous faire un rapport sur la situation dans laquelle ils sont. Ils ne veulent peut-être pas faire une déclaration formelle. Est-ce que

quelqu'un sait quand le GAC va se réunir ? Mardi, d'accord. On m'a dit qu'ils n'allaient pas faire une déclaration formelle avant mardi, mais il y a peut-être une nécessité de décision prise avant.

Le deuxième point de cet ordre du jour est la protection des nouveaux gTLD. Vous vous rappelez peut-être. C'est quelque chose qui existe depuis la réunion de Pékin, lorsque le GAC a présenté un avis lors de la réunion de Los Angeles, il y a un an et demi. Nous avons recommandé au Conseil de congeler les activités des gTLD jusqu'à ce que certains problèmes soient abordés. Ils ont décidé de ne pas suivre ce conseil. Nous avons eu une série de rencontres. Depuis, le Conseil a lancé plusieurs discussions. Certaines parties de l'ICANN ont participé à ces discussions, mais cela n'a rien donné. Le comité des nouveaux gTLD et le Conseil sont assez divisés sur ce problème. Est-ce que le Conseil doit aborder cette question ou pas ? La demande originale qui avait été présentée à l'unité constitutive commercial que nous soutenons était – et cela a eu lieu avant que beaucoup de contrats soient signés – que ICANN agisse pour être sûr que les contrats soient modifiés et qu'ils reflètent certaines spécificités ou sensibilités. Rien n'a été fait. Les contrats n'ont pas été modifiés. Nous demandons maintenant que l'on organise au moins un groupe pour faire des recherches concernant les TLD sensibles et de créer une nouvelle série ou un comité de révision pour aider et pour guider ces gens, pour voir

quels sont les problèmes sur lesquels ils doivent se pencher. C'est la demande qui a été faite. Vous savez peut-être que nous sommes arrivés à un accord lors de la réunion précédente d'ALAC.

Il y a une série de discussions ici qui sont en cours et je pense – c'est juste une opinion – que le Conseil va peut-être nous répondre en nous suggérant qu'ils ne veulent pas mettre en place un comité ou un groupe, comme nous le demandons mais, qu'ils allaient présenter le problème au comité de révision des CCT et au PDP des nouveaux gTLD qui travaille sur le rôle futur et qui feront ces recherches et qui incorporeront les résultats dans leur conclusion.

De mon point de vue, c'est une bonne réponse. On dit, « On ne va pas créer un nouveau comité encore, mais nous allons demander que le travail soit fait. » Sinon, le travail de ce nouveau comité va être seulement établi et envoyé. On présume qu'un de ces groupes va s'en occuper. C'est peut-être un acte de foi, je ne sais pas. De mon point de vue, c'est une manière adéquate d'aborder le problème. Maintenant, j'aimerais entendre votre avis, parce qu'on va aborder cette question lors de la réunion avec le GAC et lors de la réunion avec le Conseil.

La question que je vous pose est la suivante : est-ce que c'est une manière raisonnable de travailler à votre avis ?

Olivier m'a accompagné ici. Donc, on va lui donner la parole d'abord.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. J'ai une question à poser concernant la réponse potentielle qu'on peut recevoir si on envoie le PDP lors de la nouvelle série de candidatures. Est-ce que cela correspond à ce que l'on appelle « l'enclos », c'est-à-dire un problème de politique, ou est-ce que c'est un problème de mise en œuvre ? Je crois qu'on en a déjà discuté. Est-ce qu'il faut avoir un PDP là-dessus, d'abord ? Notre opinion à l'origine était que ce n'était pas vraiment possible d'organiser cela comme PDP, puisque c'était à l'extérieur de ce qu'on appelle l'enclos.

ALAN GREENBERG : C'est une question que vous posez ? On répond par oui ou par non. À mon avis – et je suis soutenu par plusieurs personnes au sein de l'ICANN – ce PDP est à l'extérieur des positions contractuelles appelées « enclos ». Cela veut dire qu'on ne peut pas utiliser un PDP pour modifier un contrat qui existe. Mais, il n'y a rien qui empêche qu'un PDP, pour la prochaine série, établisse des règles différentes avec des PIC dans le cadre des nouveaux gTLD. Cela appartient au cadre des nouveaux gTLD et des gTLD futurs.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est très intéressant, parce qu'on a les PIC, si quelque chose est ajouté au contrat, lorsqu'ICANN va se rapprocher de la signature du contrat, je ne pense pas que le PIC fasse partie du PDP de la GNSO de 2007. Je ne sais pas si c'est dans le Guide des Candidats non plus. La raison pour laquelle je mentionne cela est que j'ai déjà entendu des gens de la GNSO dire que, lors de la prochaine série, on va essayer de se débarrasser de tous les PIC.

ALAN GREENBERG : C'est en train de devenir une discussion politique, je dirais. Si l'on part du principe que le comité des nouveaux gTLD qui analyse les futures séries de gTLD, s'ils disent qu'il ne peut pas y avoir de PIC, de différenciation entre les TLD, étant donné notre interprétation actuelle de la politique et de leur mise en œuvre qui ont été développées au cours de ces dernières années, je pense que le Conseil va recevoir des pressions pour appliquer ou inventer de nouveaux PIC et les appliquer. L'argument selon lequel les PIC sont des politiques, selon la définition actuelle de ce qu'est la politique qui a changée, est un argument assez solide. Donc, si le PDP, lors de la nouvelle série, détermine que nous n'avons pas besoin de PIC, c'est-à-dire de tout ce qui concerne l'engagement d'intérêt public, ce sera correct. On n'en aura peut-être pas besoin. C'est pour cela que certains d'entre

nous ont dit que cela ne sera pas suffisant. Il ne sera pas suffisant, dans cinq ans, de se plaindre que l'on ne fait pas les choses correctement si on ne participe pas à ce PDP. Si les seules voix dans ce PDP sont les voix qui disent qu'on n'a pas besoin de PIC et que ceux-ci sont une abomination, qu'ils n'auraient jamais dû être inventés, c'est ce qui risque d'arriver à ce moment-là.

Donc, nous entrons dans une autre discussion ici par rapport à la discussion qui a eu lieu sur les PIC lors de la dernière série, mais c'est possible qu'ils puissent disparaître. Ils pourront aussi être réinventés.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ce que je voulais dire, Alan, c'est qu'on nous a dit d'aller analyser cette question et, ensuite, on nous a dit d'aller regarder autre chose. On nous envoie d'un côté et de l'autre. C'est un peu un manège et on finit par nous dire qu'il n'y a pas de PIC. C'est là que j'ai un peu un souci. J'ai l'impression qu'on perdu du terrain ou qu'on risque de perdre ici.

ALAN GREENBERG : Je vais reformuler votre question. Vous avez dit : « si le Conseil envoie cela au PDP des nouveaux gTLD, qu'est-ce que nous avons comme assurance qu'ils vont incorporer les résultats et faire une évaluation ? L'évaluation va peut-être dire cela : les PIC

ne sont pas nécessaires. On sait qu'il y a des gens dans ce groupe qui ont déjà dit qu'on n'a pas vraiment la nécessité de ces PIC. Le GAC a donné un avis à Pékin. Donc, je suggère que, si lors de la réunion avec le Conseil – pour le moment on parle de la réunion avec le GAC, mais comme c'est un problème qu'on joint, je dirais qu'il faut aussi parler de la réunion avec le Conseil – qu'il va répondre à nos soucis, je pense qu'il faudrait aborder ce thème aussi. On risque d'envoyer un message aux personnes qui disent qu'ils ne veulent pas de PIC.

Je pense que nous avons besoin d'un volontaire qui parle et qui prenne la parole en notre nom lors de la réunion avec le GAC et avec le Conseil.

Notre lettre, qui a été envoyée disait : « sachant que le GAC est toujours intéressé par cela, nous demandons un comité. » Si le GAC a perdu son intérêt, nous allons abandonner ce sujet, puisque nous n'avons pas beaucoup de force dans ce domaine. Donc, si cela intéresse encore le GAC – je pense que c'est le cas – et si le Conseil suggère que cela soit géré dans un des groupes, on va voir comment le GAC a l'intention de participer dans ce processus.

Nous avons consacré davantage que ce que je pensais à cette question.

HOLLY RAICHE :

Ce sont des thèmes qui sont liés et la question des PIC, la confusion aussi pour les gTLD pour savoir quel type de structures vont être mises en place, c'est une question que l'on peut poser au GAC ou au Conseil. Si vous vous souvenez, on a analysé certaines des questions liées aux gTLD, aux noms, les règles de certaines n'étaient pas cohérentes avec les noms. Il y a un mécanisme au niveau des nouveaux gTLD. S'il y a une nouvelle série de gTLD, les problèmes de confusion opposés aux problèmes des PIC – parce que ce sont des problèmes différents, si vous vous rappelez, il y a certaines règles qui étaient que ces noms qui sont très similaires, que les deux noms ne peuvent pas cohabiter – il y a des questions qui sont tout à fait contradictoires dans ce domaine. Est-ce qu'il y a un mécanisme pour gérer ce type de problèmes dans cette série de nouveaux gTLD ? Est-ce que vous vous rappelez des règles concernant les incohérences ? Vous devez vous en souvenir.

ALAN GREENBERG :

Oui, j'attendais que vous ayez fini de poser votre question. S'il y a une leçon que nous avons apprise dans la dernière série, c'est que l'on ne peut pas avoir un système d'adjudicateurs externes qui imposent des règles. Je pense que le Conseil a appris cette leçon. J'ai une certaine confiance, je pense que les nouvelles règles vont aborder ce type de problèmes. Mais, concernant tous

les problèmes qui doivent être abordés, je pense que c'est un des problèmes pour lequel je pense qu'on aura une réponse.

Prochain point. Nous allons aborder ici un thème. C'est Olivier qui s'en occupe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Peut-être que certains d'entre vous se demandent ce que sont les PIC. Un des problèmes est que beaucoup des nouveaux gTLD sont utilisés de manière étendue pour le spamming, pour l'hameçonnage. Ils prétendent qu'ils sont votre banque, votre docteur. Donc, lorsque nous avons discuté de cela à l'origine avec le comité de programme de nouveaux gTLD, on nous a dit qu'il n'y avait pas de problèmes. Les parties contractantes nous l'ont dit. Si on regarde les statistiques, comme nous l'avions dit, c'est terrible de voir la rapidité avec laquelle les nouveaux gTLD ont été occupés et utilisés par ceux qui vous envoient des pourriels.

ALAN GREENBERG : Merci, Olivier. La question était... La prochaine question était l'impact des nouvelles stratégies des réunions sur ALAC et sur le GAC. Je pense qu'il y a une possibilité modérée pour qu'il y ait des changements qui soient fait pour la réunion de type B à cause du changement de l'endroit où aura lieu la réunion. On

m'a dit que, du point de vue du GAC, ils n'ont pas vraiment de problème dans ce sens. Je pense que cette discussion ne sera pas très, très longue.

Ensuite, nous avons la série des nouveaux gTLD, dont nous avons parlé. J'ai un souci important ici. Si vous vous souvenez de ce qui s'est passé lors de la dernière série, le GAC a délivré une série de principes pour les nouveaux gTLD. Le GAC et la GNSO et les gens pensent que le GAC et la GNSO n'ont pas interagi pendant les processus de développement de cette politique. Ce n'est pas le cas, ils ont interagi. Ils ont travaillé ensemble. Le GAC a dit : « voilà, lisez nos principes pour être sûr que vous suivez ces principes. » C'est seulement après que la politique était sur le point d'être mise en œuvre que des problèmes ont commencé à être soulevés. J'ai un certain souci, parce que, pour cette série, il y a une série d'observateurs du GAC qui participent à la liste de diffusion, qui ont dit qu'ils ont reçu certaines recommandations. Mais, lorsque l'on sait qu'il y a des problèmes concernant des pays, il est très important de participer pour ces gens-là. L'objectif ici, de cet ordre du jour, est d'essayer de trouver une manière d'aider le GAC à participer pour qu'il ne soit pas seulement dans un système de réactions, qu'il puisse prévenir un peu.

Je peux présenter ces points de l'ordre du jour, mais je ne veux pas être la seule personne à en parler. Donc, je ne demande pas

ici que des volontaires prennent la parole, mais je vous demande, si vous avez un intérêt pour être un des présentateurs dans ces domaines qui figurent à notre ordre du jour, de vous proposer.

Pour ce qui est lié au GAC, est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ?

Passons maintenant au Conseil, puisque personne n'a rien à dire. Nous avons déjà publié notre programme. Ce n'est pas une question d'approuver.

HOLLY RAICHE : Je voulais poser une question. Est-ce que c'est trop tard ? Est-ce que nous devons parler de la transition avec eux ?

ALAN GREENBERG : Pardon, c'est un autre point de notre ordre du jour. Nous parlerons de la transition plus tard.

Est-ce que l'on peut maintenant voir les questions liées au Conseil ? Merci.

Donc, les questions de l'ALAC au Conseil. La première représente le statut actuel. Lorsque nous allons avoir notre rencontre avec le Conseil, nous aurons déjà pris une décision. Ils ont mis aussi sur leur ordre du jour des commentaires concernant le rapport

du CCWG responsabilité. Donc, je pense qu'il y a, ici, un doublon. Nous savons que le Conseil a dit qu'ils étaient prêts à accepter de manière unilatérale ce que dit le rapport. Ils vont le découvrir. Et je présume, qu'à ce moment-là, ils vont annoncer la décision qu'ils auront prise. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de discussion à faire là-dessus, puisqu'on ne sait pas.

Le deuxième point. Tijani, allez-y, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci, Alan. Oui, je pense que nous aurons décidé de notre position concernant le rapport du CCWG, mais la discussion peut être bonne, parce qu'ils ont demandé cela. Donc, nous avons certains points dont je préférerais discuter avec eux, parce que nous ne sommes pas dans une position contradictoire, mais nous avons quelques précisions à leur demander. Ils ont aussi peut-être des choses, des précisions à nous demander.

ALAN GREENBERG :

Oui, s'il y a des choses que nous voulons dire, il est clair que si nous ne ratifions pas quelque chose, nous avons une obligation en fonction de notre charte de dire exactement ce qui nous paraît correct et ce que nous voulons modifier. Je crois que nous comprenons tous ce que cela va impliquer, si cela est ensuite approuvé en termes de transition. Donc, je ne dis pas que nous

voulons le faire, mais nous avons eu aussi des discussions sur la possibilité de faire une déclaration avec la réponse. Nous devons en discuter encore dans ce groupe.

Il est clair que, si nous incluons une déclaration formelle – ce n'est pas vraiment ce que je voudrais faire – à ce moment-là, nous allons devoir mentionner cela. On peut ne pas vouloir faire une déclaration formelle, mais aborder quelques points sur lesquels le groupe n'est pas tout à fait d'accord, en tout cas. J'aimerais savoir ce que pense le groupe, que ce soit l'opinion du groupe et qu'il soit exprimé comme tel. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole là-dessus ? Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Même si nous avons déjà approuvé le rapport sans déclaration, la discussion est utile. Ça ne sera pas quelque chose dont nous devons tenir compte comme position officielle de l'ALAC. Ça peut être simplement des précisions. J'ai l'impression que nous avons des positions qui sont semblables. Il n'y a pas vraiment de contradictions. Donc, puisque nous avons mis cela à l'ordre du jour, nous devrions garder cela et l'aborder.

ALAN GREENBERG :

Ce n'est pas la question. Même si c'est un point qui figure à notre ordre du jour, nous pouvons seulement consacrer 30 secondes.

Ce n'est pas le problème. C'est à notre ordre du jour, nous allons l'aborder. Je suggère que nous essayions de reporter cela et nous verrons par la suite ce que nous allons dire au GAC et au Conseil, parce que, pour le moment, c'est une discussion qui est plein d'hypothèses seulement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Une des choses qui a eu lieu hier dans la salle de la GNSO, dans laquelle j'ai passée pratiquement toute la journée, c'est une discussion sur le CCWG responsabilité et son rapport. Il semblerait que le problème soit les séries, les petits changements, les gros changements que le Conseil a essayé d'introduire au dernier moment. Je voulais m'assurer que l'ALAC sait quelle est notre position par rapport à cela, parce que peut-être que le Conseil va nous poser des questions sur ce point-là. Je parle de la question du seuil. La dernière déclaration du Conseil, qui a un peu énervé des gens de la GNSO et à l'extérieur, concernait ce seuil.

ALAN GREENBERG : Je n'ai pas la liste de cela, mais il me semble que la plupart d'entre eux soutient la position que nous avons prise. Je crois que nous sommes donc d'accord en général. Il peut y avoir des détails qui sont différents, mais peut-être que les points les plus importants et les points qui sont les plus difficiles à résoudre seraient la question du seuil, du nombre de votes pour révoquer

le Conseil. Je crois que nous avons pris une position solide dans ce sens, une position claire. Nous avons utilisé des mots peut-être différents, mais je crois que notre position était plus ou moins la même.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Et au niveau du GAC ? Le fait que le GAC ne soit pas capable de voter et pour toutes les questions liées au GAC ?

ALAN GREENBERG : Le Conseil a accepté cela. Je pense que, malgré l'exclusion ou l'exception, en tant que groupe, nous acceptons cela. Apparemment, le GAC l'a accepté aussi. En tant que groupe, le Conseil l'a accepté, nous l'acceptons, en tant compte de la question des exclusions et exceptions. Donc, au niveau du nombre de votes, je crois que notre position était la même. Ce n'était pas nécessaire que ce soit inclus et la GNSO a pris, dans ce sens, une position très forte. Ils ont dit qu'ils n'allaient pas ratifier si cela n'était pas modifié. Voilà, on en est là. Je ne pense pas qu'il y ait de problème ici lié au Conseil, en tout cas, et que ce soit nécessaire de lui en parler.

TIJANI BEN JEMAA : Olivier a demandé, à propos du GAC. Ne demandons pas à propos du GAC, puisqu'il ne prend pas de décision. Ils ne peuvent

pas s'opposer puisqu'ils ne peuvent pas avoir de consensus à ce propos non plus.

ALAN GREENBERG :

Puisque nous sommes dans une réunion privée qui n'est pas enregistrée ni diffusée... c'est une blague. Certains m'ont dit qu'une des choses que le GAC peut faire est – et je vais les citer – « Ils peuvent finir par ne pas s'opposer à la proposition. » Je ne suis pas sûr si le GAC va voter pour ne pas s'opposer à cette décision. Cela peut vouloir dire que personne ne va s'opposer formellement ou que certains vont s'opposer, d'autres vont présenter un veto. C'est une déclaration avec une double négation qui est difficile à interpréter. Mais, je ne sais pas comment cela va fonctionner au niveau du GAC. Je ne veux pas parier là-dessus. Wafa ?

Wafa DAHMANI ZAAFOURI : Si j'ai bien compris, cela veut dire que le GAC va voter pour le non et un consensus pour le non signifie qu'ils vont soutenir cela ? S'ils sont dans la communauté habilitée, c'est la même chose, ils vont discuter. S'ils ne sont pas dans la communauté habilitée, il n'y aura pas de consensus. C'est un processus inverse. Ils seront donc dans la communauté habilitée.

ALAN GREENBERG : J'ai vu une définition de ce qu'est un diplomate et c'était : « un diplomate est quelqu'un qui peut vous insulter et faire paraître cette insulte comme un compliment. » Le GAC est formé de 154 diplomates. Comment ils vont faire leur déclaration ? Je ne le sais pas, mais je pense qu'ils ont un défi intéressant. Ils sont très divisés. Il y a certaines personnes qui n'ont pas vraiment une opinion d'un côté ou de l'autre. Le GAC ne peut pas être considéré comme l'organisation qui freine la transition. Est-ce que vous pouvez imaginer une situation dans laquelle tous ces pays qui, pendant des années, ont dit que les États-Unis ne peuvent pas contrôler l'Internet, seront les pays qui vont dire : « Les États-Unis doivent rester à leur place » ? C'est une position un peu incompréhensible. Je n'aimerais pas être à la place de Thomas Schneider et je ne peux pas prévoir comment les choses vont finir. Nous devons conclure dans 25 minutes. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Je voulais juste qu'on me confirme un point ici. Est-ce que nous allons discuter du CCWG maintenant ou plus tard ? Parce que, moi, j'ai quelques points que j'aimerais aborder.

ALAN GREENBERG : Nous sommes en train de discuter des points que nous allons aborder lors de notre réunion avec le Conseil.

Et, je crois que nous sommes en train de parler d'une prédiction de ce que le GAC va dire au Conseil. Donc, si vous voulez, nous allons passer à autre chose. Sébastien, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : Comment est-ce que le Conseil va répondre au GAC ?

ALAN GREENBERG : Nous ne savons pas ce que le GAC va dire et nous devons prédire ce que le Conseil va répondre à la déclaration inconnue du GAC. C'est un peu compliqué. Peut-être qu'Olivier, vous devriez présider cette partie de la réunion.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui. Je dirais la même chose que Seun. Je voudrais aussi suggérer qu'on arrête cette discussion sur le contenu. Nous devons avoir le temps de discuter de ces problèmes lors des sessions du CCWG. Mettons-nous d'accord sur les thèmes importants. Si c'était mon besoin de davantage de discussions, essayons de trouver un horaire pour en discuter. Nous avons besoin de temps pour discuter de ces points-là. J'ai aussi des commentaires à faire là-dessus. Je pense que ce n'est pas le bon moment maintenant pour le faire. Essayons de conclure l'ordre du jour, d'aborder les questions liées au Conseil et nous

parlerons des autres questions à d'autres moments de notre réunion.

ALAN GREENBERG : Merci, Sébastien. Nous allons passer maintenant au point 2. Nous en avons déjà parlé assez en détails, d'ailleurs. Il s'agit de commentaires sur notre raisonnement pour envoyer une lettre. Même si on ne veut pas résoudre les problèmes avec le contrat pour certains TLD, nous devrions assez bien connaître les problèmes pour que, lors d'une nouvelle série de gTLD, nous n'ayons pas les mêmes problèmes.

Donc, je pense que le Conseil fera des propositions à ce sujet. Ce qui me préoccupe un peu, c'est que... Est-ce que vraiment les problèmes seront réglés ? Est-ce qu'il y aura la participation du GAC dans ce domaine ? C'est le GAC qui a lancé tout cela et c'est difficile d'éviter cela. On ne sait pas exactement comment le GAC va procéder non plus. Donc, je ne pense pas qu'ils vont le rejeter tout de suite, parce que c'est une bonne manière d'avancer. Enfin, en tout cas, c'est ma position. Je vais voir ce qu'en pense la Commission. Vous avez des commentaires à ce sujet ?

Je crois qu'on a pris une décision.

Problème budgétaire #3. Assemblée Générale pluriannuelle et planification du Sommet, si vous vous rappelez bien, nous avons planifié des Assemblées Générales depuis longtemps, faisant une

demande budgétaire annuelle. Parfois on l'a fait d'une manière véritablement had oc.

Les demandes de Sommet n'ont pas été faites dans le cadre des demandes budgétaires normales, mais avec une demande exceptionnelle auprès du conseil d'administration. De nombreuses raisons pour cela : le coût du Sommet, c'est pratiquement toute l'affectation budgétaire que nous avons pour tous les AC et SO. Donc, c'est parfois difficile d'obtenir tout.

Donc, il y a eu d'autres processus, mais pas des processus très, très clairs. Nous avons établi une tendance, une répétition. Tous les cinq ans, nous avons une Assemblée Générale qui se tient et un Sommet tous les cinq ans. Il y a une Assemblée Générale par région, de manière intérimaire. Je sais que certains d'entre vous ont parlé qu'ils aimeraient avoir plus de Sommets. Fadi nous a suggéré un Sommet tous les ans. Je n'ai pas beaucoup vu de bénévoles pour organiser un Sommet tous les ans. Je ne crois pas que la communauté sera intéressée par dépenser de telles sommes chaque année. Il me semble que, actuellement, la tendance n'est pas mauvaise. Est-ce qu'on pourrait passer à quatre ans plutôt que cinq ? Quelques changements mineurs pourraient être effectués.

On a suggéré néanmoins que la seule manière de faire cela est d'avoir un engagement de l'ICANN d'obtenir régulièrement ce

financement. On travaille avec eux. Olivier travaille à un papier à ce sujet pour convaincre les autorités de s'engager à ses Sommets réguliers.

Donc, vous savez, si les fonds ne sont pas dépensés durant une année, ils reviennent à zéro. C'est une question d'année fiscale. C'est une décision qui a été prise.

Nous avons travaillé avec le département financier de l'ICANN. Ils pensent à des financements pluriannuels, éventuellement. Ce serait une possibilité. On en a beaucoup parlé et on pense aux dirigeants de l'ICANN, après leur avoir parlé, qu'ils apprécieraient peut-être ce type de demandes et qu'ils pourraient acquiescer à cela. Mais, il faudrait leur proposer quelque chose. On pourrait leur proposer un document, lancer le mouvement. On n'a jamais parlé au conseil d'administration dans son entièreté à ce sujet. Donc, c'est une bonne possibilité qui s'offre à nous.

En présentant bien la chose, nous aurons bientôt un document de travail et Olivier fera la principale présentation à ce sujet, puisqu'il a été le point focal. D'autres interventions sont tout à fait les bienvenues. Je vois Sébastien et Tijani qui voudront prendre la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Moi, je crois que notre proposition est d’avoir une demande pluriannuelle et peut-être un choix. L’autre choix serait d’inclure, dans le budget de l’ICANN, ces activités. C’est la manière d’avoir quelque chose qui ne va pas s’évaporer. Ce serait inclus formellement dans le budget et on ne peut pas revenir là-dessus. Donc, si on peut convaincre le Conseil, c’est le bon moment, parce que, maintenant, avec les nouveaux systèmes comptables, on ne serait pas si la décision passera ou pas. Je crois que c’est le bon moment.

ALAN GREENBERG : On demande exactement ce que vous avez indiqué. Oui, on ne demande pas : « on voudrait avoir ça, ce Sommet en Amérique du Nord ». Mais, ce que nous demandons, c’est que le financement soit fourni dans le budget général de l’ICANN, que ce soit pris en compte. Je n’ai pas utilisé exactement ces mots, mais ça revient au même. On ne peut pas vraiment indiquer exactement quoi faire au Conseil, être très prescriptifs. Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : En tant que processus, est-ce que vous avez des réunions avec la Commission des Finances du Conseil d’administration ? Vous l’avez déjà fait ça, parce que je vous dis prudence. Attention, vous allez avoir des « clash » si vous présentez ça directement au

Conseil. Je crois qu'il faut être bien conscients du fait que l'ICANN – pour moi, vous ne l'avez peut-être pas vu, mais ça m'a pris beaucoup de temps, à parler avec beaucoup de gens du Conseil pour avoir les finances nécessaires pour le deuxième Sommet – je peux vous dire qu'il y a certains membres du Conseil qui sont encore en poste, qui ont été vraiment difficiles à convaincre. S'ils découvrent au dernier moment, si ce n'est pas débattu au niveau de la commissions des Finances et du Conseil dans son ensemble, je suis tout à fait d'accord avec la proposition. C'est très, très bien. Il faut procéder ainsi. Mais, croyez-moi, la manière de le faire va être très importante. Merci beaucoup.

ALAN GREENBERG : Il y a eu des discussions avec quelques membres du Conseil, mais pas avec la Commission des Finances du Conseil d'administration.

TIJANI BEN JEMAA : Olivier, si vous pouvez, s'il vous plaît, faire une présentation très simple sans trop de diagrammes. Faire une proposition, Olivier ? Aussi simple que possible pour que tout le monde puisse la comprendre et voir quel est l'impact budgétaire de ceci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : La dernière version du document a, en fait, des tables simplifiées. Il n'y a pas tous les chiffres ni tous les détails. Merci beaucoup, Ariel, qui m'a beaucoup aidé pour le faire. J'étais comme si on parlait des enfants de trois ans pour le présenter. J'espère que ce sera très, très simple.

ALAN GREENBERG : En effet, on ne va pas présenter tous les chiffres d'ATLAS, c'est pour penser à l'avenir.

Sébastien, est-ce que c'est nouveau ou vieux ? C'est vieux.
D'accord. Qui d'autre ?

D'accord, point suivant – 3b. Les demandes exceptionnelles annuelles que nous ne devrions pas à avoir à effectuer. On en a fait plusieurs. Il y en a qui ne faisaient pas de sens. Il y en a qu'on ne demandait pas obligatoirement de l'argent, mais seulement la possibilité d'utiliser des déplacements. On a des clauses spécifiques, on a parlé de cela avec les membres du personnel pendant des heures. On nous a répondu qu'il y avait des règles et ainsi de suite.

Les services informatiques, pour les problèmes de LACRALO, il y avait des problèmes au niveau espagnol/anglais. Il fallait résoudre ces problèmes informatiques pour qu'il y ait

l'interprétation simultanée entre l'espagnol et l'anglais et vice-versa.

La stratégie des nouvelles réunions propose que dans la réunion C, le dernier jour soit affecté, comme à Dublin, à un développement professionnel, un renforcement d'équipes et là, il faut qu'on fasse une demande exceptionnelle pour le financement de cela. Donc, si c'est une stratégie, il va bien falloir que nous ayons un budget pour le faire.

Le dernier point, on y travaille toujours. On essaie d'obtenir plus de faits. On a demandé une séance de stratégie le samedi, avec un déjeuner chaud. Il y a d'autres groupes que l'on nourrit, mais pas toujours l'ALAC. Donc, on veut être au même niveau que les SO et AC.

On nous a dit que les déjeuners étaient parrainés par des entités ou associations. Je ne sais pas quel est exactement la réalité. Je connais bien la GNSO, je doute tout à fait de cela. Peut-être que ce sera sur la liste ou pas, je ne sais pas encore.

Dans tous ces cas de figures, on n'a pas encore demandé au Conseil d'agir, ce que je veux dire c'est qu'il faut qu'on fasse des demandes budgétaires exceptionnelles, parce que c'est la seule manière d'attirer l'attention des gens. On devrait véritablement résoudre les problèmes de cette manière, soumettre des formulaires de deux pages. C'est vraiment un problème. C'est

une question de processus. Nous avons notre membre du Conseil d'administration qui travaille beaucoup pour la résoudre.

Je ne veux pas entrer dans les détails. On a eu beaucoup de plaintes, de problèmes. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le système, s'il faut passer à ce niveau pour qu'on règle un simple problème informatique important.

Je vois Tijani qui a le micro.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, merci beaucoup. On a que 60 minutes pour cette réunion, donc le nombre de problèmes dont nous voulons parler et dont nous devons parler est très long. J'ai un peu peur que nous allons diluer le problème du Sommet, par exemple. Pour moi, c'est quelque chose d'essentiel. C'est une des plus hautes priorités. Ces inquiétudes que vous avez soulevées, on peut faire une lettre, l'envoyer au Conseil d'administration. On a le droit d'envoyer des communications sur nos inquiétudes au Conseil et d'obtenir des réponses de celui-ci. Donc, je crois qu'il faut que l'on parle aujourd'hui des points absolument essentiels pour nous. Voilà ce que je voulais dire.

ALAN GREENBERG : Je suggérerais que nous ayons un nouvel ordre, peut-être, de priorité. On ne peut pas retirer quoi que ce soit maintenant. Je ne pense pas qu'on devrait le faire. Ce sont des questions qui sont soulevées, parce qu'on a besoin de dialoguer à ce sujet, pas seulement d'envoyer une lettre tout de suite. Olivier suggère quelque chose d'autre. Pourquoi est-ce que c'est seulement le personnel qui a droit à de l'eau ? Olivier veut dire quelque chose.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Il y a une lettre que nous avons envoyée à Steve Crocker, qui est cosignée par Tijani. Vous avez reçu une réponse ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, on a rencontré les personnes appropriées et ils ont essayé de régler le problème, mais le résultat, je ne veux pas en parler. Il y a eu une interaction, un dialogue. Je ne connais pas encore le résultat. Je ne sais pas si ça va être réglé ou pas.

ALAN GREENBERG : Nous avons reçu une réponse. Il y a quelqu'un qui n'est plus en poste qui nous a répondu, au départ. Donc, on ne sait pas. C'est une personne qui a d'autres responsabilités. Donc, on ne sait pas ce qui va se passer.

Ce n'est pas un limogeage, pas du tout. N'entrons pas dans les détails.

Heidi me rappelle que ce serait bien d'envoyer notre papier, notre déclaration. Nous avons une fenêtre d'ouverte pour ce faire. Donc, on va l'envoyer à plusieurs personnes. Nous allons le soumettre. C'est le bon moment, en effet pour le faire.

Il ne reste que cinq minutes. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Quel était le résultat de cette lettre ? Pour le point B, des demandes qu'on n'aurait pas besoin de faire. Donc, l'intention est de demander au personnel ou au Conseil d'administration de travailler un peu différemment. C'est quoi le problème ?

ALAN GREENBERG :

Ce que je veux communiquer au Conseil, c'est que travailler aux processus de résolution des problèmes, parce qu'il y a ce problème. Parfois, on a des problèmes, on en fait part et rien n'est réglé. Il y a un problème quelque part, dans le système. Tout le monde perd son temps. Le personnel perd son temps, nous perdons notre temps. Ce n'est pas positif, lorsque ces problèmes ne sont pas rapidement réglés. Je ne vais pas poser la question de l'eau, mais on pourrait leur demander pourquoi il n'y a pas de service d'eau. C'était une plaisanterie.

Donc, la stratégie de nouvelles réunions, on a enlevé cela de l'ordre du jour. La confiance du consommateur, point #5, ça fait partie de la stratégie pour les nouvelles réunions, Garth ?

Donc, la confiance des consommateurs. Nous avons eu avec le CCWG, Garth a soulevé un point de conformité impliquant que, dans certaines parties de l'ICANN, on pense qu'il n'y a pas une priorité pour la confiance du consommateur. On veut rappeler au Conseil d'administration que c'est une priorité. C'est absolument une priorité. Ça fait partie de notre mission de conformité de l'ICANN. Vraiment, l'ICANN doit réfléchir à cela. Comment mieux se concentrer sur ce problème ? Donc, Garth, je crois que vous pourrez en parler, vous pourrez un peu plus tard nous parler des détails, peut-être que mercredi. Vous savez, je dois partir dans trois minutes. Je ne sais pas, mais il faudra que je vous quitte. Donc, merci beaucoup.

GARTH BRUEN :

Je crois qu'il y a un problème spécifique. Ils veulent engager un Spécialiste Directeur pour la confiance des consommateurs. Pour le moment, je n'ai pas beaucoup de détails à ce sujet. Je crois que, si on règle cela, ça répondre à beaucoup des questions que l'on se posait.

ALAN GREENBERG :

Il faut qu'on revienne là-dessus. Il faut qu'on en parle un peu plus. C'est vrai qu'on est très occupés à Marrakech, il faut bien se

concentrer sur les problèmes. Les interactions avec le CCWG représentent beaucoup de travail. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Vous avez pratiquement dit ce que je voulais dire. C'est un point très important. Est-ce que l'on peut régler tous ces problèmes en 60 minutes avec le Conseil ? Ça me gêne un peu. Nous avons également une Équipe d'Analyse qui fait un travail et qui doit être présenté.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est noté. On va, dans les jours à venir, voir l'ordre de présentation de ces points auprès du Conseil.

La diversité semble être un problème à l'ICANN. Comment est-ce que votre SO ou AC gère cette diversité dans toutes ses dimensions et aspects ? Qu'est-ce que l'ICANN peut faire pour soutenir cet effort ? Ce sont des questions qui nous proviennent du Conseil d'administration. On a géré la diversité. De toute façon, on n'a pas le choix. Il y a d'autres organisations, le ccNSO et ASO qui sont équilibrés, parce qu'ils ont une représentation régionale également. Mais, nous, je crois qu'on fait un meilleur travail dans la diversité.

Mon commentaire sera court et simple. Si nous voulons de la diversité, nous devons reconnaître qui nous recherchons comme

personnes diverses, qui souvent viennent d'endroits où ils ont du mal à communiquer. Ils ont très peu d'Internet, ils ont très peu d'accès à des fonds, à des lignes téléphoniques. Ils ne sont pas parrainés par des entreprises riches. Et, si on ne prend pas en ligne de compte cela, les conditions de la diversité. Je n'aime pas mettre des gens dans des catégories, mais, pour nous, c'est assez différent, si on veut réussir.

À At-Large, vous savez, aucun d'entre nous n'a des entreprises qui payent nos voyages et qui vont nous mettre en classe affaire, parce que ça dure des heures et des heures pour se rendre sur place. Ça, on est désavantagés, c'est clair. Je crois qu'il faut faire entendre notre voix. On a l'ALAC et des parties très diverses de l'ALAC.

Je vais donner la parole à Olivier. Nous aurons une pause-café de 15 minutes. Je crois qu'ils ne laissent pas le café très longtemps pendant les pause-café. Je vais laisser Olivier gérer le reste de la réunion.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Il y a de l'eau dans la salle, en tout cas.

[SÉBASTIEN BACHOLLET] : On pourrait peut-être faire la pause-café.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : En tant que président de séance, observons une pause-café.

ALAN GREENBERG : Mais, on a besoin d'avoir d'autres personnes qui parlent, mis à part moi, pour répondre aux questions du conseil d'administration.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Heidi va prendre des notes sur les questions auxquelles vous voulez répondre. C'est une plaisanterie, évidemment.

ALAN GREENBERG : Messieurs, dames, nous allons reprendre le cours de notre travail. C'est la Séance de Travail Partie 1. Nous sommes dimanche. Pour résumer un peu. J'ai dû vous quitter un moment. Il n'y a pas eu d'autres commentaires sur ce que nous voudrions du Conseil d'administration au sujet de la diversité. Si quelqu'un veut dire quelque chose à ce sujet, parlez-moi d'une manière privée. Parlez-moi un peu plus tard.

Excusez-moi, Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Est-ce qu'on a déjà défini les points à aborder avec le conseil d'administration ? Est-ce qu'on a réduit à aborder avec eux ?

ALAN GREENBERG : Répétez, s'il vous plait. Excusez-moi, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Le nombre de problèmes qui sera débattu avec le Conseil. J'ai proposé qu'on réduise le nombre points. Est-ce que nous allons tous les garder ou pas ?

ALAN GREENBERG : Le point #4 n'est pas là, il a été retiré de l'ordre du jour, mais ça n'a pas été retiré de ce document. Donc, on ne se préoccupe pas du point #4. Ce que je suggérerais, c'est qu'on mette un autre ordre de priorité et qu'on trouve bien le temps pour les gérer. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole à ce sujet ? Parlez très rapidement ou venez me parler en privé. Je ne vois personne d'autre voulant prendre la parole. Donc, c'est tout à fait raisonnable si on n'a pas assez de temps, nous ferons le maximum pour tout couvrir, mais nous allons retravailler un ordre de priorité.

Nous allons maintenant reparler de la question du CCWG. Nous allons avoir la présentation sur l'écran au sujet de l'intégration

de l’Affirmation d’Engagements dans les statuts. Je crois que c’est la recommandation 9, me semble-t-il. Un instant. Je dois retrouver cela sur mon ordinateur. Donc, je n’étais pas sur Adobe Connect. Dites-moi si quelqu’un veut intervenir sur Adobe Connect, je n’ai pas suivi.

Très bien. Étant donné que le Gouvernement américain ne s’occupe plus des fonctions NTIA, on a pensé que nous devrions annuler également l’Affirmation d’Engagements, un accord signé entre l’ICANN et le Ministère du Commerce des États-Unis. On pouvait tout à fait arrêter cet accord. Donc, le conseil d’administration peut toujours choisir de l’annuler. Ça ne pose pas de problème. On a pensé qu’on ne pouvait pas se retirer de ces engagements et que, de toute façon, le Gouvernement américain devait être retiré de tout. Ce que nous voudrions faire, c’est incorporer les Affirmations d’Engagements dans les statuts de l’ICANN.

Cela inclut ses Affirmations d’Engagements. Ce sont des engagements avec des critères pour un nombre d’analyses de revue, par exemple, sur la transparence, sur la responsabilité, sur le WHOIS, sur la résilience et la stabilité du système des noms de domaine et, un an après, les nouveaux gTLD, une analyse de la concurrence et de la confiance des consommateurs et des choix qui existent.

Excusez-moi, je ne trouvais plus mes mots. Cela est effectué. Il y a un grand nombre d'engagements qui était dans l'AOC et déjà dans les statuts. Cela n'a pas changé, évidemment. Il y avait des engagements qui n'étaient pas dans des statuts. Ils ont été insérés. Les analyses et les refus sont présents. Cela n'a pas prêté à la controverse. Il n'y a pas eu trop de problèmes à ce sujet au départ, tout du moins.

Certaines parties, y compris nous-mêmes et le conseil d'administration et Steve Crocker, ont fait une objection forte. Ils ne voulaient pas parler de l'analyse du WHOIS dans ces Affirmations d'Engagements pour deux raisons. Cela utilisait une terminologie obsolète et c'étaient des critères absolus qui étaient illégaux selon certaines lois nationales. Ça ne faisait pas grand sens. Ce n'était pas clair et on recommandait, en quelque sorte, des comportements illégaux. Donc, c'était une controverse assez forte, mais on l'a résolue.

Le deuxième point qui a été soulevé est qu'un nombre de personnes ont pensé que le détail de ces revues, de ces analyses, ne devrait pas être dans les statuts, mais plutôt dans un document annexe. Certaines personnes voulaient absolument que ce soit dans les statuts, d'autres pas.

Donc, il y avait d'autres changements qui ont été effectués. La mise en œuvre de ces analyses, de ces revues, était sous le

Conseil d'administration ou bien du président de l'ICANN. Donc, dans certains sujets, les ASO n'étaient pas incluses. L'équilibre n'était pas toujours le même.

La proposition actuelle indique que la sélection sera effectuée par les présidents des AC et SO et qu'il y aura une équipe jusqu'à 21 personnes. C'est basé sur notre historique alors que c'était un chiffre de 13 uniquement avant. Donc, les documents intérimaires suggéraient également qu'il y ait un nombre limité de participants. Ça a été retiré, heureusement. Ces clauses ont été retirées. Je pense, personnellement, que l'équipe d'analyse et de révision est vraiment trop large. Ça va être très difficile pour certains présidents de dire non à leur commission. Donc, on peut avoir jusqu'à 7 personnes. Lorsque l'on prend la GNSO, ça va être très difficile pour son responsable. Je crois que ce n'est pas très bien fait, mais bon. Ça ne va pas poser trop de problème à l'ICANN. Je suis sûr que d'ici un an ou deux, on devrait changer cela. C'est une mesure de compromis, on ne va pas gagner, on ne va pas se battre là-dessus. Il y a très peu de personnes au CCWG qui ont participé à ce travail d'analyse et de révision d'une SO ou AC. Ils ne connaissent pas très bien le processus. Il n'y a rien de très grave à ce sujet. Tout ne nous satisfait pas, mais voilà.

Je crois avoir résumé la situation assez complètement, me semble-t-il. Y a-t-il des commentaires ?

S'il n'y a pas de commentaires, nous allons passer à la recommandation suivante.

La recommandation 10 est très intéressante. Nous disons que nous n'avons pas vraiment confiance dans le Conseil et que, donc, nous voulons qu'il y ait un certain contrôle de celui-ci. La raison pour laquelle nous n'avons pas vraiment confiance est que chacun un ou deux cas où le Conseil a fait quelque chose qui ne nous plaisait pas complètement. Ils auraient dû modifier et corriger ce qu'ils avaient fait et ils ne l'ont pas fait. La façon de modifier cela est de donner à la communauté, aux AC et SO, un pouvoir pour pouvoir révoquer le Conseil. Cela signifie que l'on peut avoir confiance dans les SO et les AC pour qu'elles agissent au bénéfice de l'ICANN et dans le bénéfice de l'intérêt public.

Plusieurs SO et AC ont une responsabilité spécifique et peuvent réclamer des choses que leur communauté souhaite obtenir. Nous pouvons faire des revendications en disant que c'est ce que nos utilisateurs veulent obtenir, mais il peut y avoir d'autres considérations. Le Conseil a un devoir fiduciaire d'analyser les intérêts de la corporation, de l'organisation et l'intérêt public, de faire un équilibre entre ces deux bénéfices. Chaque AC et SO n'est pas obligé de faire cet équilibre. Maintenant, nous pensons que si nous réunissons suffisamment de SO et AC, cela va former un équilibre. Maintenant, la question qu'on peut se poser est : est-ce que les SO et AC sont vraiment redevables envers leurs

propres unités constitutives, leur propre communauté ? Est-ce que nous sommes redevables face aux utilisateurs de l'Internet ? Est-ce que les bureaux d'enregistrement, les groupes de parties prenantes, sont vraiment redevables par rapport à toutes les personnes qui sont enregistrées auprès d'eux ?

C'est une question qu'on peut se poser pour toutes les communautés du monde.

Apparemment, on pense que certains feront du bon travail, d'autres moins. Dans certains cas, il y a très peu de preuves. Il n'y a pas beaucoup d'arguments selon lesquels pour une SO ou une AC on ne peut pas vraiment faire son suivi. Dans les communautés de nombres, par exemple, certaines organisations sont mieux constituées pour défendre leur redevabilité. Mais, nous nous sommes focalisés au sein de l'ICANN, sur la redevabilité des individus et des organisations. Nous nous focalisons donc sur la redevabilité du Conseil. Comme composante de la redevabilité générale, lorsque nous donnons davantage de responsabilités aux SO et AC, nous pensons que nous voulons aussi être sûrs qu'ils soient redevables.

La redevabilité des SO et des AC appartient à l'Axe de Travail 2. Dans l'Axe de Travail 1, nous disons que la révision périodique de la plupart des AC et des SO va dépendre de certains points, à l'exception du GAC, et du fait que la redevabilité est une des

considérations qui doivent être prises en compte. Il y a eu un ajout. Le GAC n'est pas sujet à cette révision. C'est une question historique pour différentes raisons. On n'est pas entré dans ces raisons, à moins que cela ne vous intéresse. Mais, il y a une obligation au niveau de l'ATRT d'analyser l'efficacité du GAC dans le domaine des recommandations, ce qui est plus ou moins la même chose, mais c'est un mécanisme différent par rapport à la redevabilité.

Questions ou commentaires ? Dans le passé, nous avons fortement soutenu les besoins de redevabilité pour les SO et AC. Nous soutenons donc cette recommandation. Je crois que nous n'avons pas ajouter de commentaires spécifiques à cette recommandation. Il me semble, en tout cas. Je vois que Leon et Sébastien veulent prendre la parole. Nous allons leur donner la parole dans cet ordre.

LEON SANCHEZ :

Je voulais juste me focaliser sur cette recommandation et je pense que ce qu'il faut considérer, c'est si nous soutenons la possibilité d'ajouter quelque chose qu'il faudrait continuer à considérer dans le domaine de l'Axe de Travail 2. Comment est-ce que nous devons aborder la question de la redevabilité des SO et AC ? Est-ce qu'il faut en parler avec les unités constitutives ? Il y a différents concepts qui entrent en jeu, mais nous ne voulons

pas répondre à ces questions maintenant. Nous essayons de voir si l'on peut travailler sur la responsabilité des SO et AC, s'il y a un soutien à cette recommandation. Le travail correspondant doit être réalisé dans le cadre du plan de l'Axe de Travail 2. Merci.

ALAN GREENBERG : Et, pour préciser ici, je ne pense pas que la recommandation 10 dise que cela se trouve dans l'Axe de Travail 2 et que cela soit lié à la recommandation 12. Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Alan. Je pense qu'un des problèmes que j'ai, en tout cas ici, c'est que l'on parle encore des SO et des AC, mais, en réalité, c'est une structure générale de chaque SO ou AC. Pour la GNSO, c'est un groupe de parties prenantes. Ce sont des unités constitutives. Pour nous, au niveau d'At-Large et de l'ALAC, ce sont les RALO et les membres des RALO sont dans la structure At-Large. Nous devons en tenir compte. J'apprécie le commentaire de Leon, parce que je pense qu'une des questions ici est : est-ce que nous parlons seulement de redevabilité dans notre organisation, au niveau de notre propre silo ou entre les différentes organisations ? Surtout pour des groupes comme At-Large, qui est un groupe qui analyse différents thèmes, on n'est pas seulement fixés sur les questions de l'adressage ou des noms de domaine. On travaille sur plein de thèmes différents. On doit

savoir si les autres sont redevables dans ces domaines-là, aussi. D'une certaine façon, nous devons être redevables envers eux et eux envers nous. C'est une question sur laquelle j'aimerais qu'on travaille un petit peu plus lors de la phase de la Piste de Travail 2.

ALAN GREENBERG : Merci, Sébastien. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Bien, je ne vois pas de main levée, donc nous allons passer à la recommandation suivante, c'est-à-dire la recommandation 11.

Bien, alors c'est une recommandation compliquée pour différentes raisons. Il y a eu une évolution dans le temps concernant l'impact de cette recommandation 11. La formulation actuelle est liée à la façon dont le GAC a présenté son avis au Conseil et comment le Conseil est obligé de réagir. Vous allez dire qu'ALAC peut donner un conseil, une recommandation et comment est-ce que le Conseil va réagir ? Les statuts ne sont pas spécifiques dans ce domaine. Nous allons envoyer une recommandation au secrétaire du Conseil et il y avait une certaine conviction, à une époque, sur laquelle cela allait directement à la corbeille. Il y avait des preuves selon lesquelles les membres du Conseil n'allaient même pas le lire, parfois.

Les choses ont changé depuis. Maintenant, on reconnaît qu'on a reçu notre recommandation, il y a un suivi. Il y a un processus relativement complexe qui correspond à la gestion de nos recommandations. Il y a une recommandation de l'ATRT2 qui a été appliquée et que nous connaissons bien. Le Conseil est maintenant obligé de répondre à nos recommandations et s'il ne le fait pas, il doit expliquer pourquoi. De fait, ils appliquent ces règles, mais les statuts n'ont jamais été adoptés. Je pense que ce n'est pas une question de conspiration, je pense que les gens ont simplement oublié.

La situation avec le GAC est tout à fait différente. Le Conseil, si le GAC présente un avis, les avis du GAC – et je le dis pour ceux qui n'ont pas suivi cela de près – sont présentés à travers des communiqués. Depuis l'époque de la discussion sur les nouveaux gTLD, on ne savait pas vraiment si c'étaient des avis, des conseils ou des recommandations. Le Conseil ne voulait pas utiliser le mot « advice » (recommandation), mais on a continué quand même à utiliser le terme. On traduit cela par avis. Si le GAC donne un avis formel, quel qu'il soit, le Conseil, s'il le met en œuvre et s'il l'applique, tout va bien. Si le Conseil dit « nous n'allons pas appliquer votre avis », à ce moment-là, il faut qu'il y ait une discussion avec le GAC pour essayer de trouver un compromis. Finalement, ils peuvent aussi dire qu'ils ne vont pas le faire, mais ils doivent expliquer cela. Il doit y avoir une

interaction avec le GAC pour donner les raisons pour lesquelles ils ne veulent pas le faire.

Actuellement, le GAC présente donc ses avis. Cela est basé sur un consensus au sein du GAC. Comme vous le savez, toutes les parties de l'ICANN ont leur propre définition du consensus. La définition du consensus selon le GAC se trouve dans les Principes du GAC. Il est que le « consensus est, en présence d'un souhait pour dire quelque chose, ça veut dire qu'il n'y a pas d'objection formelle. À ce moment-là, on peut considérer qu'il y a une décision consensuelle. » Traduction : « Si un membre du GAC dit « je veux présenter un avis au conseil pour qu'ils portent des pantalons rouges », si un membre du GAC présente une objection contre cet avis, cela ne peut pas être considéré comme un consensus. Donc, une objection formelle et unique suffit pour détruire le consensus dans le GAC. C'est comme ça que cela fonctionne. Le silence n'est pas considéré comme une objection, bien sûr. Cela dit, tous les gouvernements peuvent présenter leur veto. Cela se base sur les pratiques appliquées au sein des Nations Unies. Ce n'est pas une invention du GAC. Ils ont seulement adopté des pratiques qui sont utilisées dans les discussions internationales de manière courante.

Comme le NTIA, lorsqu'il a dit qu'il voulait donner le contrôle de l'IANA et le confier à ICANN, ils ont dit que les gouvernements n'étaient pas dans une position apte à contrôler les fonctions

IANA. Récemment, il a été dit que la définition actuelle du consensus pour donner un avis au Conseil ne pouvait pas être modifiée. C'est intéressant au niveau du GAC. C'est intéressant, parce que les Procédures Opérationnelles pour la GNSO, parce qu'ils établissent des politiques, sont approuvées par le Conseil. Nos Procédures Opérationnelles ne le sont pas. Nous sommes libres et c'est la même chose pour le GAC. On impose maintenant une règle. On dit que le GAC ne peut pas modifier cette règle. Certains membres du GAC n'étaient pas d'accord, mais, à l'origine, on pensait que c'était une exigence du Gouvernement américain. Ensuite, cela a été confirmé.

Nous avons fait une série d'analyses pour trouver quelque chose d'acceptable. Il y a un an et demi, un comité du Conseil du GAC a fait une recommandation pour que le Conseil puisse refuser un avis du GAC, il devait le refuser avec une majorité des deux tiers et pas une majorité simple, une majorité qualifiée. Le Conseil, chaque fois qu'il allait refuser un avis du GAC allait le refuser à l'unanimité ou presque. C'était seulement symbolique. Il y a eu une réaction de la communauté et le Conseil a retiré cette recommandation de modifier les statuts.

Dans ce sens, le GAC a réintroduit la majorité aux deux tiers. De nouveau, c'est symbolique, mais c'est important. C'est une condition pour accepter le fait qu'il n'y aurait pas de changement dans la façon dont le GAC va développer ses avis

consensuels. Il semblait que ça allait se passer comme ça, jusqu'à ce que les membres de la GNSO ont dit : « Nous n'allons pas accepter cela, sous aucune condition. Nous ne voulons pas augmenter les pouvoirs du GAC en augmentant le seuil du nombre de membres pour rejeter un avis. » Il y a eu un compromis. On voulait donc donner la possibilité aux gens d'accepter certaines choses et on a divisé la différence. On a dit que 60 %, ce serait acceptable plutôt que 66 % et ça a été accepté.

Cela a marché jusqu'au moment où la GNSO a de nouveau présenté son refus en disant que « si le GAC demande au Conseil de faire quelque chose et que la communauté est contre et essaie d'utiliser son pouvoir formel » - vous vous rappelez de ces pouvoirs dont on a parlé il y a quelques recommandations ? – le GAC peut utiliser son objection pour essayer de rejeter l'opinion de la communauté pour qu'elle ne puisse pas rejeter cet avis. On a suggéré que, pour que l'action de la communauté puisse exister en réponse aux actions du Conseil et de du GAC, le GAC ne pourrait pas participer, ne pourrait plus être un des cinq. Il n'y aurait plus que quatre acteurs.

Cela a aussi été refusé par certaines personnes. Vous pouvez imaginer qu'il y a eu certains membres qui n'étaient pas d'accord avec cette décision, bien sûr. Mais, il y avait aussi des membres de la GNSO qui n'étaient pas d'accord avec l'opinion

contraire. On ne peut pas satisfaire tout le monde. Cependant, il y a eu un impact et c'est une conséquence, c'est que si on a seulement quatre groupes qui peuvent voter, le CCWG a décidé, il y a longtemps, qu'une seule SO ou AC ne pouvait pas présenter un veto. Il y a des pouvoirs qui sont requis pour les SO et pour les AC pour qu'elles puissent utiliser ce pouvoir. Si on a seulement quatre membres, on a, à ce moment-là, une unanimité qui viole les principes que nous avons établis toute à l'heure. La plupart d'entre nous accepterait cela. Cela réduirait les quatre à trois avec l'exception de la révocation du Conseil dans sa totalité, parce que l'on ne peut pas avoir trois unités qui puissent faire cela.

Donc, ce que nous avons décidé de faire, finalement, c'est que l'on a toujours quatre acteurs et cela requiert l'unanimité. Pour certains des autres cas, cela est réduit. C'est là qu'on se trouve actuellement. Si vous m'avez suivi, je crois qu'on a un compromis d'un compromis d'un compromis. Il peut y avoir encore des modifications.

Personne n'est tellement d'accord avec cette solution finale. Le GAC n'a pas encore répondu non plus. Je ne sais pas comment ils vont répondre, je pense qu'on peut imaginer comment ils vont répondre à cette recommandation 11. En tout cas, la position prise par ALAC, dès le début au cours des discussions portant sur le GAC, était que nous voulons d'abord voir la transition. Nous

voulons que le GAC soit modérément satisfait. Nous n'allons pas participer activement aux discussions. Nous avons maintenu cette position pendant tout le processus. Nous en avons discuté en privé, bien sûr, mais nous avons fait une déclaration formelle dans ce sens. Comme je l'ai dit, nous avons maintenu cela. Donc voilà, c'est là que nous en sommes. Je vais maintenant donner la parole aux participants. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Merci, Alan, pour cette explication. Je pense que la recommandation 11 – même si, à l'origine, je pensais qu'elle n'était pas vraiment nécessaire, maintenant c'est une exigence. Je pense que cela va permettre d'économiser des ressources du Conseil, le fait de ne pas être obligé de faire participer au GAC à chaque fois. Ce consensus est une bonne chose.

Mais, maintenant, si l'on comprend ce qu'est le consensus au sein du GAC, et le fait que le Conseil doit respecter l'avis du GAC, cette obligation va être réduite. Je ne vois pas de raisons pour lesquelles, si on se base sur cette situation, nous allons avoir une exclusion. Le GAC ne pourra pas être capable de défendre cet avis consensuel.

Et, j'ai posé une question hier. Excusez-moi je vais dépasser mes deux minutes. C'était la question suivante : si ALAC donne une recommandation au Conseil, est-ce que nous pouvons, si le

Conseil ne l'accepte pas, expliquer notre recommandation ? Oui, nous pouvons le faire. Ce n'est pas juste, ce n'est pas logique. Je pense que ce n'est pas juste que le GAC n'ait pas la possibilité aussi de défendre son avis.

Donc, je voudrais comprendre pourquoi il y a un conflit d'intérêt ici. Toutes les parties de la communauté doivent pouvoir, parce que nous avons dit que certaines parties de la communauté doivent approuver cela avant que les pouvoirs soient exercés. Donc, personnellement, je voudrais poser la question suivante : quand est-ce que nous allons voter ? Personnellement, je ne pense pas que je vais soutenir cette recommandation qui traite de l'exclusion du GAC. Est-ce que nous allons voter ? Est-ce que nous allons travailler par recommandation ? Comment est-ce que nous allons faire ? Allons-nous faire les deux choses ?

ALAN GREENBERG :

Pour répondre à votre question, une fois que nous aurons fini la révision, nous allons décider de comment nous allons voter, une fois que nous aurons vu tous les problèmes. Je ne veux pas nous éloigner du point principal de notre discussion. La raison de l'exclusion du GAC et – je vais vous expliquer cela, parce que je crois que c'est un problème important ici. Vous avez dit qu'il n'y a pas de raisons, que vous ne compreniez pas pourquoi cette exclusion du GAC a été décidée. Il y a une raison pour certaines

personnes. Vous pouvez avoir les convictions que vous avez, mais des gens pensent le contraire et ne sont pas d'accord. Ils pensent qu'ils ont raison.

Donc, nous avons ici des opinions différentes. Par exemple, au sein de la GNSO, il y en a beaucoup qui pensent que, puisque le GAC est dans une position préférentielle pour imposer ses avis, ils participent aux forums de la communauté, ils peuvent expliquer mais ne peuvent pas voter sur ce point-là. Donc, tout le monde est libre d'avoir sa propre position, mais essayons de ne pas caractériser quelque chose comme étant quelque chose d'impossible, puisqu'il y a des gens qui pensent que c'est tout à fait possible, qui pensent le contraire.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Je vais parler en arabe. [Il y a un problème de traduction.] Le GAC doit comprendre que ALAC représente les représentants d'At-Large aussi. Ce groupe doit avoir la possibilité d'exprimer ses besoins. Cela requiert une certaine liberté dans la relation avec ALAC. Cela devrait donner davantage de liberté à ALAC. Ce que je crains, c'est que cet avis ou ces recommandations deviennent quelque chose qui soit une obligation. Cela représente une difficulté pour l'organisation. Cela étant, cela donnerait au GAC la possibilité d'avoir des autorités sur ALAC et cela limiterait la compétence d'ALAC à représenter ses utilisateurs.

ALAN GREENBERG : Pour être clair, je dirais que le GAC n'a pas d'autorité sur ALAC maintenant ni dans le futur. Rien ne va changer cela. Le Conseil a toujours eu la possibilité de refuser les avis du GAC. Ce sont des recommandations, ces avis du GAC, ce ne sont pas des ordres. Attention. Il faut que ce soit clair.

Ensuite, nous avons Tijani. Vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Comme vous l'avez dit, c'est un des points les plus controversés, parce que ce que nous avons ici est un compromis d'un compromis d'un compromis, etc. Donc, je comprends le point de vue de Seun, parce que, ce qu'il dit, c'est qu'il n'y a pas d'égalité entre les différentes parties prenantes. C'est ça le problème. Je comprends ce qu'il dit. Je répète, c'est un compromis d'un compromis. Donc, nous devons continuer à avancer. J'ai personnellement déjà fait une déclaration à ce propos. J'ai un point de vue, mais je pense que le compromis est tout à fait acceptable et que nous devons continuer à avancer en tenant compte de celui-ci.

ALAN GREENBERG : Ensuite, nous avons Cheryl. Pour introduire ce que Cheryl va dire, vous avez remarqué qu'on parle ici de l'analyse de la Simulation

de Crise 18. On a un scénario imaginaire. « Qu'est-ce qui arriverait si... » Est-ce que les nouveaux problèmes de redevabilité abordent ce problème ? Et le problème de l'avis du GAC et le changement de la méthode de consensus faisait partie de cette analyse de simulation de crise. C'est ce que le Gouvernement américain a demandé. Cheryl était la personne qui s'est occupée de l'analyse de Simulation de Crise 18 et des autres analyses de simulations de crise. Cheryl connaît le sujet, sait de quoi elle parle.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Alan. J'ai quelques points. C'est un critère, une obligation que les exercices de simulations de crise soient en mesure de définir, dans le cas de notre initiative de responsabilité, que nous n'accroissions pas le pouvoir et le rôle d'un gouvernement, parce qu'il faut voir les choses comme cela. C'est un test critique. C'est une obligation. Les gouvernements ne peuvent pas accroître, que ce soit le GAC ou un gouvernement, leurs pouvoirs et leur influence dans un modèle multipartite, parce que quelque chose que nous proposons, dans notre cadre de référence de responsabilité, en raison de cela.

Alan a bien expliqué la situation : nous avons un débat à ce sujet, nous avons des compromis qui ont été faits, compromis de compromis. Mais, certains gouvernements – et

c'est leur droit de le faire – aimeraient changer un peu plus tard, sinon même aujourd'hui, la nature et la définition de l'article 47 du GAC, qui est le travail par consensus. Le consensus du GAC veut dire qu'il n'y a pas de désaccord formel, absence de désaccord formel.

C'est un fonctionnement pas consensus. C'est la manière dont fonctionne le GAC. Il s'agit d'un processus, pour les AC et les SO. Nous suivons les règles de chaque partie de l'organisation. C'est la manière de procéder du GAC que j'ai expliqué.

Ce que l'on ne veut pas, et on en parle dans cette recommandation 11, c'est permettre à l'avenir que nous ayons eu une définition beaucoup plus diluée des « conseils du GAC ». Nous avons déjà des limites qui existent et qui fonctionnent pour les conseils du GAC par consensus, en absence de tout désaccord formel, parce que cela, c'est le conseil du GAC, grand G, grand A. Il fonctionne différemment de toutes les autres entités qui existent à l'ICANN. Ça va continuer comme cela, on l'a prévu. Il n'y a pas d'érosion de ces droits et privilèges extraordinaires. Je crois que c'est absolument nécessaire, ce n'est pas seulement ma propre philosophie, parce que certaines parties de l'ICANN ne pourraient jamais travailler de cette manière et tomber d'accord. C'est essentiel pour le processus. Sans la recommandation 11, sans assurer que le GAC continue à travailler comme cela et c'est ce qu'a dit Seun, le Conseil d'administration travaille

différemment. Ils prennent les conseils du GAC et ils font diligence. Ils répondent au GAC avec un processus très formel de réponse à ces conseils du GAC. Ça ne change pas.

Ce qui change, c'est que, si le GAC est divisé et qu'il y a plusieurs conseils qui proviennent du GAC, le Conseil d'administration se retrouver dans une situation et doit prendre une décision qui irait dans le bon sens. On veut que ça continue à fonctionner comme cela, avec ce consensus. Donc, nous avons certaines parties des entités ICANN qui fonctionnent différemment. Je crois que ça doit continuer comme cela.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup, Cheryl. Ce que vous avez dit également et que j'avais un peu oublié, c'est que si nous permettons au GAC de donner des conseils et que le Conseil devait statuer sans qu'il y ait un consensus du GAC, il y aurait une scission au GAC. Il pourrait toujours donner des conseils, mais peut-être pas les mêmes. Certains gouvernements iraient d'un côté et d'autres iraient de l'autre. Ce serait absolument chaotique. Seun veut reprendre la parole. Sébastien va prendre la parole et sur Adobe Connect, nous avons peut-être quelqu'un.

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup, Cheryl. Je veux que tout soit clair. Je voulais parler de ces analyses de Simulation de Crise 18. Je crois que ce qu'a dit Cheryl était très clair et c'est une bonne chose de procéder comme cela. Ce qui me gêne un peu, c'est de couper dans ces exercices de simulation de crise.

Alan, vous avez mentionné qu'il y a une raison pour cela. Pourquoi est-ce que nous avons ce concept ? La question que j'aimerais poser et peut-être que quelqu'un dans la salle pourra me répondre : est-ce que nous pensons à l'ALAC ? Est-ce que l'on veut s'assurer qu'on soit tous sur un pied d'égalité pour promouvoir le système multipartite, notre intention de promouvoir les intérêts des utilisateurs de la communauté Internet au sein même de l'ICANN ? Si ces deux questions, on pouvait y répondre, ce serait une bonne chose. Pour moi, il n'y a pas d'autres problèmes en ce qui concerne cette recommandation, mais il me semble qu'il faut quand même gérer ce problème simple et unique.

Donc, le Stress Test 18 est clair. Mais, cet autre concept de découpe me gêne... Cheryl, qu'est-ce que vous en pensez ? Ce serait bien de réfléchir à cet aspect dont je parle. Merci.

ALAN GREENBERG :

On n'a pas besoin d'être tous d'accord. Pour le moment, on n'a pas de problème et je suis content qu'au GAC, si quelqu'un n'est

pas d'accord, cela ne pose pas trop de problème. D'autres personnes veulent prendre la parole ? Nous avons Sébastien, nous avons Hajar et est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : D'abord, une question de principe. Ici, dans cette salle, nous devons tous être traités de manière égale. Donc, soit vous mettez pour tout le monde les deux minutes, soit vous m'enlevez les deux minutes. Ça n'a pas été mis pour les précédents orateurs, il n'y a aucune raison qu'on le mette pour moi maintenant. Soit les règles s'appliquent à tout le monde, soit elles ne s'appliquent pas à tout le monde. Merci. On peut commencer maintenant, parce que c'est maintenant que je commence mon intervention. Mettez à deux minutes, si vous voulez mettre à deux minutes. Je trouve insultant que l'on ne traite pas tout le monde de manière égale dans cette salle.

Le problème qu'on a là, c'est : qu'est-ce qu'on veut faire d'ICANN ? La question du rôle des gouvernements, c'est, oui, ils ont un pouvoir qui est plus important de ALAC. Quand ils font un conseil au Conseil d'administration de l'ICANN, il doit le traiter d'une certaine manière. Dans la proposition du CCWG, quand c'est le GAC qui dit quelque chose, il faut l'enlever. Quand c'est le GNSO ou le ccNSO qui dit quelque chose, il faut absolument qu'il soit

là. On ne traite pas, de manière égale, les différentes parties prenantes. L'objectif de notre groupe de travail aurait dû être de faire en sorte qu'il y ait un traitement égal de tout le monde.

Par exemple, les conseils que nous donnions, nous, utilisateurs finaux, ALAC, au Conseil d'administration soient traités de la même façon que ceux du GAC. L'autre élément important à comprendre, c'est que, imaginez Alan a dit que, heureusement qu'on n'était pas obligé d'avoir un consensus à 15, mais mettons-nous dans la position où on fonctionnerait comme le GAC. 200 représentants seraient dans la salle, de toutes nos ALS et on devrait avoir l'accord unanime des 200 ALS dans la salle. Comment est-ce qu'on pourrait fonctionner ? Donc, je crois quand même qu'on essaie de comprendre que le fonctionnement de cette organisation n'est pas aussi égal. 15 personnes versus 150 pour trouver un consensus, c'est déjà difficile à 15. Qu'est-ce que c'est à 150 ? Qu'on leur laisse un peu de marge de manœuvre ne me semblerait pas totalement absurde.

Est-ce que c'est leur donner plus de pouvoir ? Je ne crois pas. L'objectif de l'ensemble du travail aurait dû être, et j'espère qu'il est en partie de donner du pouvoir à toutes les parties de la communauté. Donc, à la communauté entière. Ce n'est pas là où on est. C'est pour ça que j'ai des problèmes avec ce document. De façon générale, il est plus compliqué et ne permet pas une

égalité de traitement. Ceux qui ont gagné, parce qu'il y a des gagnants, sont malheureusement toujours les mêmes et ils vont éteindre la voix des gouvernements. On n'a pas nécessairement intérêt à ce qu'ils les éteignent, nous utilisateurs, dans certains cas et c'est très dommage.

Pour moi, ce « carve-out », comme vous dites en anglais, est un vrai problème dans l'accord sur ce document. Merci.

ALAN GREENBERG : Nous avons commencé, pas seulement avec vous, le chronomètre. On a dépassé de quelques minutes. Nous devrions bientôt prendre notre déjeuner. Je ne sais pas si vous voulez continuer à intervenir. Il y a Hajar qui devait prendre la parole.

[FEMME NON IDENTIFIÉE] : Très brièvement. Je voulais parler du consensus. Ce que j'aimerais suggérer, ce sont ces accords. C'est une expérience tout à fait unique que nous avons fait en Tunisie. Je pense que vous avez suivi cela, après ce qui s'est passé en Tunisie. C'est la raison pour laquelle la Tunisie – je ne sais pas comment dire cela en français ou en anglais, mais c'est un mot un petit peu magique. Avec ce consensus, c'est quelque chose qu'on ne peut pas atteindre, comme Sébastien l'a dit. Imaginez 100 ou 200 personnes. Comment vont-ils arriver à un consensus, dans ce

cadre de référence ? Donc, je crois que ce système d'accords ou chacun fait un compromis et qu'on arrive à une voie médiane, cela me paraît plus positif. Merci.

ALAN GREENBERG :

Les interprètes travaillent encore pendant trois minutes supplémentaires. Ensuite, nous terminons notre séance. C'est un problème, c'est un contentieux, c'est une difficulté. Donc, nous devons arriver non pas à l'unanimité, mais au consensus. On peut avoir des objections. On peut rejeter certains points. On n'arrive pas à l'unanimité. Mais, nos règles sont assez bien définies et nous arrivons à des consensus, ce qui ne veut pas dire un accord de tous. Nous encourageons les personnes, les désaccords. Il n'y a pas de problème à être en désaccord ici. C'est comme cela que nous travaillons à l'ALAC.

Donc, pas d'autres commentaires ? Nous allons nous retrouver pour parler de méthodologie à utiliser pour nos prises de décisions. Nous allons nous retrouver à 13h30, dans un peu plus de 45 minutes. Soyez ici, s'il vous plaît, à 13h30 pour que nous puissions recommencer à travailler. Il faut vraiment qu'on ait un quorum. Soyez prêts à travailler à 13h30 dans cette salle.

C'est une réunion ALAC. C'est l'ALAC qui doit avoir un quorum pour prendre des décisions. Mais, nous avons le Leadership Régional également. Je veux que tout le monde soit là. Si les

membres de l'ALAC ne sont pas là, on ne peut pas avoir un quorum et travailler. Merci de revenir à 13h30.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]